



P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

PINS-JUSTARET

6 – ANNEXES

6.1 – ANNEXES SANITAIRES

6.1.1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

6.1.1.1 : NOTE

REVISION 1

Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
27 juin 2019	12 novembre 2019	13 décembre 2019	25 février 2020

ANNEXES SANITAIRES

6.1.1.1 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation de la commune en eau potable est assurée par le SIVOM Saurdrune-Ariège-Garonne depuis le 1^e janvier 2017.

Le dernier prélèvement d'eau effectué par l'ARS date du 24 février 2017. Il établit une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

- **DISTRIBUTION EN EAU POTABLE ET DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DE LA ZONE AU**

Dans sa configuration actuelle le réseau de distribution d'eau potable est en mesure d'absorber le développement urbain de toutes les zones AU. En effet, le réseau de distribution bordant ces zones a une capacité suffisante pour satisfaire les besoins domestiques des projets et assurer la défense extérieure contre l'incendie.